

CR réunion du 17 février 2026 chez Corinne au 3 rue de la grande Brière

Présents: Corinne Bacquias, Corentin Busson, Christian Rozé.

Excusés : Daniel Amiaud, Cédric Delescluse, Florent Dupont, Tanguy Lagrange.

Points à l'ordre du jour

Suivi recours contre construction immeuble

Le dossier est suivi par l'avocate Maître Dervieux et sa collègue Maître Batista :

« Le planning n'est prévisible que jusqu'à un certain point et varie en fonction des réactions de chaque partie.

En l'état la prochaine échéance arrivera le 26 février, date à laquelle le recours gracieux contre le permis de construire sera réputé rejeté par la commune.

A compter de cette date, nous disposerons d'un délai de 2 mois, soit jusqu'au 26 avril pour introduire une requête introductive d'instance devant le Tribunal administratif de Versailles.

Lors de la saisine du Tribunal, nous demanderons à entrer en médiation. Cette demande adressée au juge nécessitera l'accord écrit de tous les demandeurs. La commune nous a d'ores et déjà informé qu'elle accepterait l'entrée en médiation lorsqu'elle sera interrogée.

Si le pétitionnaire accepte aussi, l'instance sera comme suspendue le temps des échanges amiables entre les parties, encadré par un médiateur.

A ce stade, nous n'aurons plus le contrôle du calendrier, qui sera fixé librement par le Juge.

A cet égard, je vous rappelle qu'il ne faut pas arriver en médiation avec une liste. Il faudra y arriver l'esprit ouvert aux éventuelles propositions sans avoir au préalable décider de refuser tel élément. Je vous rappelle, de nouveau, que le permis de construire est conforme à la réglementation applicable, la médiation demeure donc le meilleur moyen de tenter d'influer sur le projet tel qu'il existe. Aussi, il faut s'y rendre ouvert et être prêt au compromis.

En cas de réussite et d'accord entre les parties, l'instance peut se clore sous un mois après homologation de l'accord par le Juge. En cas d'échec de la médiation, l'instance reprendrait son cours et pourrait durer plus d'un an, selon les écritures produites par les parties, au rythme du calendrier fixé par le juge.

Restant à votre écoute. »

Rénovation énergétique en zone résidentielle

L'ALEC de SQY propose un accompagnement gratuit et indépendant dans le cadre de la plateforme RepertE Habitat. [Voir document Alec joint](#) .

L' ASL désigne un référent énergie pour bénéficier de cet accompagnement.

Qui souhaite devenir référent énergie parmi nous ?

Calendrier de nos réunions prochaines

Prochaines réunions : Jeudi 16 avril, Mardi 9 juin, Jeudi 14 septembre

Fête de la résidence : Dimanche 14 juin

Assemblée générale : Jeudi 5 novembre

Actions ou tâches de l'exercice et qui fait quoi

Entretien espaces verts	Cédric et/ou Daniel
Elagage de nos arbres ?	Cédric et/ou Daniel
Mise à jour du site	Christian
Câble ? Relance contrat SFR	Corentin
Régularisation travaux Corentin	Christian

Mise à jour du site

Ajout de ce compte rendu et du calendrier des réunions

URL de notre site: <https://aslmanet.fr>

Prochaine réunion : Jeudi 16 avril chez Corinne à 20h45